

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre avril à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 21 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

**Présents :** Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1<sup>er</sup> adjoint ; Marie Nicole GARRIVIER, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Bertrand SIETTEL, 3<sup>ème</sup> adjoint ; Christophe CHEMIN, 5<sup>ème</sup> adjoint ; Dominique BALZANO ; Marie-Pierre ALIZAY ; Eva GIRAUD ; Pierre-Emmanuel BEZACIER ; Magali JOUSSE ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL et Catherine GROS.

### **Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Tiphanie FILLON, 4<sup>ème</sup> adjoint, donne pouvoir à Christophe CHEMIN ; Roland HUGUET donne pouvoir à Pascal MUZART.

**Excusée :** Elsa CHOLLET.

**Absents :** Aurélie GENETTE et Dominique BOURDIER de BEAUREGARD.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

### **Affaires générales :**

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2025
- 02 : Approbation de l'avenant à la convention avec l'Arche de Noé

### **Associations :**

- 03 : Subventions aux associations et au FSE

### **Budget - Finances :**

- 04 : Affectation du résultat 2024
- 05 : Fixation du taux de fongibilité pour l'année 2025
- 06 : Autorisation de souscrire un emprunt à long terme
- 07 : Autorisation de souscrire un emprunt à court terme
- 08 : Vote du budget primitif 2025
- 09 : Retrait de la délibération n°00122025 relative à l'exploitation forestière et l'assujettissement à la TVA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200032-20250523-00232025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Il est demandé à la présente assemblée d'ajouter un point au présent ordre du jour : « Arrêt du fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés ». La présente assemblée ne s'oppose pas à l'ajout de ce point mais souhaite l'intituler « Suspension du fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés ».

### **Informations diverses**

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joël ALLIER est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10/03/2025

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2025 est soumis au vote pour son approbation.

### Commentaire :

Marie-Pierre ALIZAY : je souhaite faire une remarque. Après la séance, plusieurs personnes sont venues me voir. Elles n'ont pas compris pourquoi il n'y avait pas eu véritablement de débat sur le sujet de la baisse du montant des indemnités aux élus. Je tenais à apporter la précision que ce sujet avait été débattu lors d'une réunion à huis clos. Il y a donc eu un consensus avant ce vote.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 2**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD			X
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER			X
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide :  
- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2025.

## 02. Approbation de l'avenant à la convention avec l'Arche de Noé

Par délibération en date du 14 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la Convention de gestion de la fourrière intercommunale pour les chats avec l'Arche de Noé. L'association souhaite revaloriser la participation financière annuelle de 0.50€ à 0.60€ par habitant.

**Commentaire : Néant**

**Vote : Pour : 15/ Contre : 0 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu l'avenant à la convention avec l'Arche de Noé concernant la gestion de la fourrière intercommunale pour les chats,

Vu la délibération du 14/05/2019 par laquelle la Commune a approuvé le précédent avenant,

Considérant la demande de l'Arche de Noé de relever le montant de la participation financière annuelle à 0.60€ par habitant,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention avec l'Arche de Noé,
- accepte le montant de la participation financière annuelle fixé à 0.60€ par habitant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### 03. Subventions aux associations

A/ L'association ART ET LIEN avec la Compagnie des Marmalins ont sollicité la commune pour un soutien financier concernant le spectacle Aubry au Prieuré. Il s'agit d'un projet participatif artistique qui vise à mettre en lien le patrimoine du village, ainsi que les habitants de l'agglomération Roannaise, en premier lieu ceux de notre commune, les associations locales, les institutions ainsi que les artistes locaux entre mars et juillet 2025. Ce projet associe déjà les élèves de l'école qui, à travers divers ateliers, découvrent les arts de la création et les marionnettes en kraft. Le projet prévoit également plusieurs phases préparatoires avant une représentation de la pièce le 4 juillet dans le cadre du premier marché d'été d'Ambierle. D'autres actions de découverte du patrimoine local sont également programmées durant le premier semestre 2025.

La compagnie des Marmalins travaille avec l'association Art et Lien pour la création de la communication visuelle en linogravure. Le budget total de l'action est de 15 570€. L'association demande une subvention de 500€.

Les membres de la commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 a émis un avis favorable sans pour autant réussir à se prononcer sur un montant.

### Commentaires :

Marie-Pierre ALIZAY : je parle au nom du groupe de travail « Action culturelle », je trouve regrettable que nous ayons été exclus de ce projet. C'est regrettable que cela se soit passé comme cela.

Pascal MUZART : tu n'as pas été mise en boucle ?

Marie-Pierre ALIZAY : non, en tout cas, bien plus tard. Je dis carton rouge pour la manière dont cela s'est déroulé.

Pascal MUZART : je pensais que tu avais été avertie. Cela dit, le projet est intéressant car il implique les enfants de l'école et les marchés d'été. Cependant, il faut que l'on se mette d'accord sur le montant de la subvention car on ne pourra pas allouer la somme demandée. Je propose un montant de 200€.

Catherine GROS : je croyais que le projet était porté par la Compagnie des Marmalins ?

Pascal MUZART : la compagnie travaille avec Art et lien. Le projet proposera des activités sur le territoire. La somme de 200€ permettrait de montrer que la Commune accompagne cette action.

Joël ALLIER : certes le projet est fortement porté par la compagnie des Marmalins mais la compagnie travaille avec beaucoup de partenaires locaux : Familles rurales, Horizonia, la Distillerie, la Martinière etc...

**Vote : Pour : 9 / Contre : 3 / Abstentions : 3**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO			X
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY		X	
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER		X	
M. JOUSSE			X
D. THIRIET			X
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS		X	

## Délibération :

Vu la demande de l'association Art et Lien et de la Compagnie des Marmalins qui ont sollicité la commune pour une subvention de 500€ concernant le projet participatif artistique « Aubry au Prieuré »,  
Considérant l'avis favorable de la commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 pour soutenir ce projet mais sans indication du montant de la subvention à allouer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide :

- d'attribuer à l'association Art et Lien une subvention d'un montant de 200€ pour le projet participatif artistique « Aubry au Prieuré ».

**B/** L'association Sou des écoles a sollicité la commune pour un soutien financier concernant l'organisation d'un voyage scolaire pour 77 élèves de l'école primaire d'Ambierle au col de la Loge, prévu du 12 au 16 mai 2025. Ce projet éducatif vise à offrir aux élèves une expérience enrichissante, tant sur le plan pédagogique que culturel. Au programme, plusieurs activités en pleine nature, ludiques et éducatives, permettront aux élèves de développer leur esprit d'équipe, leur autonomie et leur sens de l'orientation. Le budget prévisionnel est fixé à 20 240€, la participation des familles étant de 2 920€ euros, la région apportant son soutien pour un montant de 1 740€.

Une demande de subvention complémentaire a été adressée au département, mais a été refusé au motif qu'il y avait déjà eu 500€ accordés en 2024.

La commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 a proposé de verser une subvention d'un montant de 1 500€.

## Commentaires :

Catherine GROS : le Sou va-t-il nous demander d'autres subventions ?

Pascal MUZART : non. Ce projet est intéressant et c'est bien de les aider. Les enfants vont pouvoir aller à la montagne.

Dominique BALZANO : c'est un voyage de 4 jours, rapporté au nombre d'enfants cela fait peu.

Marie-Nicole GARRIVIER : dans ces 4 jours, il y a plein d'activités de proposer comme une course d'orientation, balade avec les ânes etc...

**Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :  
- d'attribuer au Sou des écoles une subvention d'un montant de 1 500€ pour le voyage scolaire prévu au mois de mai 2025.

**C/** L'association Amicale laïque a sollicité la commune pour un soutien financier concernant des travaux d'amélioration d'isolation et de mise en conformité des installations électriques. Le montant total des devis est de 3 819,08€.

La commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 n'a pas tranché quant à cette demande ni sur le fond ni sur le montant à allouer.

#### **Commentaires :**

Marie-Pierre ALIZAY : je vais m'abstenir car ce n'est pas un projet culturel, c'est une demande de rénovation d'un bâtiment privé.

Pascal MUZART : on a déjà donné à titre exceptionnel une subvention pour l'achat d'un lave-vaisselle l'année dernière. Compte tenu de la situation financière de la Commune, je propose de ne pas donner de subvention cette année.

**Vote : Pour : 0 / Contre : 10 / Abstentions : 5**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART		X	
J. ALLIER		X	
M-N. GARRIVIER		X	
B. SIETTEL		X	
T. FILLON (représenté)		X	
C. CHEMIN		X	
D. BALZANO			X
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY			X
E. GIRAUD			X
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER		X	
M. JOUSSE		X	
D. THIRIET		X	
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL			X
R. HUGUET (représenté)		X	
C. GROS			X

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix contre et 5 abstentions:  
 - refuse d'attribuer à l'Amicale laïque une subvention pour les travaux d'amélioration d'isolation et de mise en conformité des installations électriques.

**D/** Le Foyer Socio-Éducatif du collège de la Côte Roannaise a sollicité la commune pour un soutien financier concernant différents projets pédagogiques touchant toutes les classes : sorties, formation aux premiers secours, séjours linguistiques en Allemagne, Espagne et Italie. Les familles sont sollicitées en parallèle par le biais d'une cotisation à hauteur de 8€ par enfant. C'est sur la base du même montant que nous sommes sollicités pour une subvention concernant 77 élèves ambierlois soit un montant de 616€.

La commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 a proposé de répondre favorablement à cette demande.

### Commentaires :

Cyril LAVAL : dans mon collège, le FSE ne demande aucune subvention aux communes dont les enfants sont scolarisés. Je vais voter contre pour cette raison.

Pascal MUZART : merci pour ton témoignage.

Marie-Nicole GARRIVIER : ayant été trésorière du FSE d'un collège, cette subvention permet aux familles de payer moins lorsque des activités sont proposées.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 1 / Abstention : 1**

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER			X
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL		X	
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'attribuer au Foyer Socio-Éducatif du collège de la Côte Roannaise une subvention d'un montant de 616€.

**E/** L'association Pentatête a sollicité la commune pour un soutien financier concernant l'organisation du festival des Monts de la Madeleine qui se tiendra du 19 juillet au 10 août 2025. Un concert se déroulera plus précisément le dimanche 27 juillet dans l'église d'Ambierle. Les organisateurs nous sollicitent pour une subvention à notre convenance (en précisant néanmoins qu'un montant de 500€ serait idéal).

La commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 a proposé de verser une subvention d'un montant de 200€ et d'offrir le vin d'honneur à l'issue du concert du 27 juillet 2025.

### **Commentaire :**

Pascal MUZART : il faut préciser que le vin d'honneur sera offert uniquement aux musiciens à la fin du concert.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 2 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE		X	
D. THIRIET		X	
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix pour et 2 voix contre, décide :

- d'attribuer à l'association Pentatête une subvention d'un montant de 200€ pour l'organisation du festival des Monts de la Madeleine qui se tiendra du 19 juillet au 10 août 2025 et d'offrir le vin d'honneur aux artistes à l'issue du concert du 27 juillet 2025.

F/ L'association Sports Loisirs a sollicité la commune pour un soutien financier concernant l'organisation de la Marche des Anes qui se déroulera le 04 mai 2025. L'année dernière, une subvention de 840€ avait été versée pour proposer des produits locaux sur les différents points de ravitaillement. La commission Vie associative réunie le 14 mars 2025 a proposé de baisser ce montant à 760€ pour tenir compte de notre situation budgétaire.

### Commentaires :

Catherine GROS : est ce qu'il faut vraiment participer financièrement à l'achat des produits locaux ?

Marie-Pierre ALIZAY : peut-être faut-il contribuer pour une plus petite quantité de produits.

Pascal MUZART : cela fait la renommée de l'évènement et permet de mettre à l'honneur nos producteurs.

Dominique BALZANO : on a déjà baissé le montant de la subvention.

Marie-Pierre ALIZAY : quels sont les chiffres avancés pour cette demande de subvention ?

Joël ALLIER : on a le budget global mais pas spécifiquement sur celui de la marche. Le résultat est négatif mais ils ont des réserves. La marche des ânes a permis un excédent de 3 700€ l'an passé.

Damien THIRIET : du fait d'e l'excédent de l'année dernière, et au vu du contexte budgétaire, je propose de ne pas donner plutôt que de baisser la subvention.

Joël ALLIER : la commune se doit d'être présente sur des évènements comme celui-ci pour lequel les ambierlois répondent présents.

Damien THIRIET : alors on peut baisser un peu plus.

Pascal MUZART : je suis d'accord avec Joël vu l'ampleur de la manifestation. On peut proposer 500€.

**Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association Sports Loisirs une subvention d'un montant de 500€ pour la Marche des Ânes du 04 mai 2025.

**G/** Comme chaque année, la Maison de Pays a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 000€. Cependant, l'assemblée générale n'ayant lieu que le 17 avril prochain, la Commune n'a pu avoir ni le bilan d'activité ni le rapport financier. Compte tenu de la situation financière difficile de la Maison de pays, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention mais pour un montant de 6 000€. Il est proposé que la décision de l'octroi d'une deuxième subvention pourrait être prise lors d'un prochain Conseil municipal à la lumière des documents précités, étant précisé qu'il sera probablement appliqué une baisse du montant de la subvention, comme cela est le cas pour les autres associations.

### Commentaires :

Marie-Pierre ALIZAY : as-tu pris attache avec Roannais Tourisme ?

Pascal MUZART : avec Loire Tourisme. L'organisme pourrait financer le complément.

**Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue à la Maison de pays une subvention d'un montant de 6 000€ compte tenu de sa situation financière,
- précise que la décision de l'octroi d'une deuxième subvention pourra être prise lorsque tous les documents nécessaires à l'examen de la demande seront fournis.

### 04. Affectation du résultat 2024

Il convient de déterminer la destination du résultat de l'exercice clos afin de les retrouver au budget primitif.

Le compte financier unique approuvé le 10 mars dernier, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 229 902.46€
- un excédent reporté de : 602 704.30€  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 832 607.06€
- un déficit d'investissement de : -192 083.35€
- un déficit des restes à réaliser de : - 261 865.06€  
Soit un déficit de financement de : - 453 948.41€

Ainsi, concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 :

- Résultat d'investissement (001) : - 192 083.35€
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 453 948.41€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 378 658.65 €

### Commentaire :

*Les élus échangent sur les chiffres pour des précisions, explications etc.*

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu le compte financier unique approuvé le 10 mars 2025 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	229 902.46€
- un excédent reporté de :	602 704.30€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	832 607.06€
- un déficit d'investissement de :	-192 083.35€
- un déficit des restes à réaliser de :	- 261 865 .06€
Soit un déficit de financement de :	- 453 948.41€

Considérant qu'il convient de déterminer la destination du résultat de l'exercice clos afin de le retrouver au budget primitif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
  - Résultat d'investissement (001) : - 192 083.35€
  - Affectation complémentaire en réserve (1068) : 453 948.41€
  - Résultat de fonctionnement reporté (002) : 378 658.65 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### 05. Fixation du taux de fongibilité pour 2025

Pour la mise en œuvre de la fongibilité des crédits rendue possible par la nomenclature budgétaire et comptable M57, l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à procéder en cas de besoin, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses du personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite qu'elle fixe et qui ne peut excéder 7.5 %.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser des opérations purement techniques ce qui contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

Par délibération en date du 08 avril 2024, le Conseil municipal avait fixé le taux de fongibilité à 7.5%. Il est demandé à la présente assemblée de faire de même cette année.

**Commentaire :** Néant.

**Vote :** Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, fonctionnement et investissement,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### 06. Autorisation de souscrire un emprunt à long terme

Pour le financement de la construction d'une extension et la réhabilitation de l'école, la Caisse des dépôts et consignations via la Banque de territoire a été sollicitée pour la simulation d'un contrat de prêt « transition écologique ».

La proposition pour un emprunt d'un montant total de 1 200 000€ est la suivante:

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation écologique  
**Montant :** 1 200 000 euros  
**Durée d'amortissement :** 40 ans  
**Périodicité des échéances :** Annuelle  
**Index :** Livret A  
**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %  
**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA  
**Amortissement :** Échéances et intérêts prioritaires  
**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation  
**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle  
**Typologie Gissler :** 1A  
**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Commentaires :**

Damien THIRIET : j'ai une question par rapport au prêt, est-ce que cela va suffire pour financer le projet école ?

Pascal MUZART : pour 2025, le budget est bouclé. Pour plus tard, on a d'autres pistes. Nous sommes en lien avec Collecticity pour mettre en place une collecte permettant de défiscaliser les dons. On a le droit également d'anticiper 5 années de coupes de bois. J'ai demandé à l'ONF de prévoir cet automne une coupe de bois anticipée sur 2026. On a également une bonne surprise de la DGFIP car on va obtenir un peu plus en dotation que ce que l'on avait estimé.

Catherine GROS : s'il est voté, le prêt se fera quand ?

Pascal MUZART : rapidement puisque les travaux de l'école ont déjà commencé.

Bertrand SIETTEL : on ne paiera la 1<sup>ère</sup> annuité qu'en 2026.

Catherine GROS : quel sera son montant ?

Joël ALLIER : 51 079€ dont 16 279€ pour le capital.

Marie-Pierre ALIZAY : a-t-on eu toutes les réponses pour les subventions ?

Marie-Nicole GARRIVIER : il reste les subventions concernant le bois local, le FEDER et la DETR 2025.

Catherine GROS : as-tu eu une réponse de la Région par rapport à ton courrier ?

Pascal MUZART : pas de réponse comme souvent avec la Région.

Dominique BALZANO : pour le FEDER, la demande est de combien ?

Marie-Nicole GARRIVIER : le minimum demandé doit être 50 000€.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2337-3,

Considérant la possibilité de recourir à l'emprunt pour le financement de la construction d'une extension et la réhabilitation de l'école,

Considérant le Contrat de Prêt de la Caisse des dépôts et consignations composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 1 200 000€ dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation écologique

**Montant :** 1 200 000 euros

**Durée d'amortissement :** 40 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Échéances et intérêts prioritaires

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **07. Autorisation de souscrire un emprunt à court terme**

Dans le cadre de l'exécution des marchés relatifs à l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré, de la rénovation des baies de l'église et de la construction d'une extension et la réhabilitation de l'école, les factures sont réglées toutes taxes comprises. La TVA n'est récupérée que l'année suivante via le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).

La commune souhaite souscrire un emprunt à court terme pour financer la TVA des opérations d'investissement. L'emprunt bancaire ou obligataire est envisagé pour un montant de 500 000€ sur 2 à 3 années en fonction des propositions qui seront faites. Les premiers contacts pris permettent d'envisager un taux d'intérêt oscillant entre 2.90 à 3.50%.

### **Commentaires :**

Pascal MUZART : deux banques ont été sollicitées.

Marie-Pierre ALIZAY : l'argent est donné immédiatement en totalité ou c'est en fonction des factures que l'on paye.

Pascal MUZART : cela va dépendre. Si l'on prend un prêt avec une banque on peut prendre au fur et à mesure en fonction des besoins. Avec Collecticity, il faut prendre la totalité. L'autre différence c'est qu'avec la banque on peut rembourser une partie du capital à compter de l'année prochaine au plus tard. Avec Collecticity, on peut rembourser le capital qu'à partir du moment où on a récupéré les subventions et le FCTVA.

Damien THIRIET : c'est quoi Collecticity ?

Pascal MUZART : on a eu les premiers contacts récemment. Sur le site internet c'est indiqué que c'est une entreprise technologique, financière et citoyenne dédiée au financement et à la co-construction des territoires.

Damien THIRIET : quel sera le coût de cet emprunt ?

Pascal MUZART : ça dépendra de l'organisme, avec une banque si on ne prend pas la totalité, le coût sera moindre.

Joël ALLIER : à peu près 35 000€ avec un taux à 3.46%.

Catherine GROS : c'est difficile de voter alors qu'on a peu d'informations précises.

Pascal MUZART : aujourd'hui on donne l'autorisation de souscrire un emprunt et négocier les conditions de l'emprunt. Cet emprunt sera fait pour financer la TVA de l'ensemble des projets.

**Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 4**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY			X
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE			X
D. THIRIET			X
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS			X

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2337-3,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,  
Considérant les programmes d'investissement concernant la Place des Martyrs de Vingré, de la rénovation des baies de l'église et de la construction d'une extension et la réhabilitation de l'école qui font ressortir un besoin de financement notamment pour l'avance de la TVA (récupérée par le FCTVA de l'année N-1),

Considérant qu'une consultation sera lancée auprès de plusieurs organismes pour un emprunt financier ou obligataire,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 4 voix contre :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières de l'emprunt à court terme (durée, taux, périodicité, commissions d'intermédiation ou de conseils notamment) avec les partenaires financiers, pour un montant de 500 000€ et à signer la documentation contractuelle correspondante,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## 08. Vote du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 est présenté.

Pour la section fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>716 816,20</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	200 450,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	444 051,20
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 315,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>522 859,00</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 057,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	468 792,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>7 100,00</b>
65 - Autres charges de gestion courante	100 858,00
66 - Charges financières	18 719,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	702,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 367 054,20</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>337 394,45</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 704 448,65</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>133 500,00</b>
73 - Impôts et taxes	44 208,00
731 - Impositions directes	795 000,00
74 - Dotations et participations	271 800,00
75 - Autres produits de gestion courante	54 000,00
77 - Produits spécifiques	6 000,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	702,00
013 - Atténuations de charges	20 880,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	378 658,65
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 704 448,65</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 704 448,65</b>

Pour la section investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles
001 - Déficit d'investissement reporté	152 083,35
16 - Emprunts et dettes assimilés	54 183,65
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>256 267,00</b>
301 - TRAVAUX EGLISE FRIEURALE	5 000,00
397 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00
429 - ACHAT MOBILIER	2 500,00
434 - MO RESTAURATION BAIES EGLISE	100 000,00
439 - AMENG. PLACE MARTYRS DE VINGRE	40 000,00
440 - ACHAT MATERIEL	2 000,00
441 - Construction école	2 653 751,80
450 - REVISION FLU	3 000,00
460 - Voirie 2024	53 520,00
461 - Equipement bibliothèque	500,00
464 - Remplacement tourdeuse	10 000,00
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>2 880 671,80</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 136 938,80</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions nouvelles
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	519 548,41
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 700 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>2 225 948,41</b>
301 - TRAVAUX EGLISE FRIEURALE	1 640,00
397 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	3 000,00
434 - MO RESTAURATION BAIES EGLISE	75 608,00
439 - AMENG. PLACE MARTYRS DE VINGRE	231 870,00
441 - Construction école	519 548,00
446 - Bornes interactives	
464 - TRAVAUX AFFART RUE DE L'EGLISE	
461 - Equipement bibliothèque	500,00
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>835 461,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>337 394,45</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 398 803,86</b>

**Commentaires :**

*Des échanges sur les comptes et chiffres se tiennent pour donner des explications et avoir des précisions.*

Damien THIRIET lit son texte : « Nous allons donc voter le budget ce soir. Séparément du vote des taux d'imposition qui a eu lieu il y a un mois, dans l'opacité la plus complète quant aux dépenses prévisionnelles de 2025. Le vote du budget sera, lui aussi, dans une opacité absolue : le document fourni est abstrait, et n'a aucune explication dans sa marge. Les offres de prêts pour les deux emprunts n'ont pas non plus été envoyées par courriel au préalable. Et enfin il n'y a eu aucune réunion de groupe de travail sur le budget comme l'an dernier. Rien, l'obscurité totale. Et ceci est d'autant plus grave que l'importante subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas été attribuée. La commune est donc dans une situation financière difficile, aucun espace de concertation n'a été mis en place pour trouver des solutions ensemble.

Mais au-delà de ce grave problème de communication et de concertation démocratique, se trouve une colossale question budgétaire : eh oui, vous n'avez pas eu la subvention régionale. Et que dit la vice-présidente de la Région, Mme Rotkopf ? Que vous avez demandé trop de subventions et qu'il fallait choisir entre la subvention de la place des Martyrs de Vingré et celle de l'école. Eh oui, Mme Rotkopf a dit dans la presse exactement ce que je dis depuis deux ans et demi : que vous avez trop de projets et qu'il fallait renoncer à la place des Martyrs de Vingré pour se concentrer principalement sur l'école. Dès le conseil municipal du 17 octobre 2022 je soutenais un consensus fort autour de l'école, projet essentiel pour lequel, au passage, je suis concerné quatre fois. La place des Martyrs de Vingré a fait perdre une grosse subvention à l'école, elle fait perdre de la trésorerie à la commune au moment où nous en avons le plus besoin, et je suis convaincu que sans la DETR de la place des Martyrs, une seconde DETR pour l'école en 2025 serait possible et bien supérieure aux 40 000 euros espérés. Bref, c'est le projet de trop et nous en payons le prix fort ! Et d'ailleurs, cette place des Martyrs de Vingré laisse beaucoup de monde dubitatif dans le village : 415 000 euros pour seulement 17 places de parking autour de la voie de contournement du bus...

Et ne parlez pas de l'ancien terrain de boule, celui qui sera la parking de la maison de santé car ce stationnement n'est pas nouveau, il existait déjà... Nous perdons donc du stationnement dans un village au stationnement déjà difficile, et aussi par la perte de cette grande esplanade nous perdons un espace polyvalent pour des activités d'animation. Non seulement c'est le projet de trop, mais en plus il est hautement contestable.

Le projet école, absolument indispensable n'est pas non plus sans défaut. Le chiffre de 3500 euros au m<sup>2</sup> au moment de la passation des marchés est très élevé, plus que celui d'autres projets en fin de travaux. Et d'ailleurs, quelle est le montant du projet école à l'heure actuelle ? Et surtout, quelle est la véritable surface de plancher sur projet ? Le premier panneau de chantier indiquait 811m<sup>2</sup>, il s'agissait d'un panneau fait à la main par vos soins. Puis un nouveau panneau est apparu, un panneau imprimé beaucoup plus réglementaire qui indique cette fois-ci une surface de 574 m<sup>2</sup>. Laquelle des deux est la bonne, sachant que les 3500 euros du m<sup>2</sup> le sont pour 811m<sup>2</sup> et donc que pour 574m<sup>2</sup> le coût du m<sup>2</sup> explose à 4900 euros ! Merci d'éclaircir ce point.

Devant une situation financière aussi difficile pour la commune, des projets aussi nombreux qu'au coût excessifs et dans cette opacité des comptes de la commune, je me vois dans l'obligation d'effectuer un signalement auprès de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il est en effet indispensable que la juridiction financière contrôle les finances de la commune d'Ambierle ».

Pascal MUZART : tu crois ce qui est marqué dans les journaux mais comme je l'ai indiqué dans le courrier que vous avez eu, les propos de Madame ROTKOPF sont faux. Devant témoins, elle nous a proposé de baisser la subvention de la Place des Martyrs de Vingré de 20 000€ et elle nous a proposé une subvention entre 200 000 et 220 000€ pour l'école. J'ai l'habitude de recevoir les personnes devant témoins. Les gens peuvent affirmer des choses dans les journaux mais la réalité est que cette discussion a eu lieu à Ambierle, dans mon bureau et 4 témoins étaient présents.

Damien THIRIET : qui sont-ils ?

Pascal MUZART : mes adjoints : Bertrand, Marie-Nicole, Christophe et Joël. Dans le courrier au Préfet de Région, j'ai bien précisé qu'à aucun moment il nous avait été proposé une réaffectation de subvention. D'ailleurs, on pouvait s'attendre à une subvention pour l'école autour de 20% et comme nous ne sommes pas complètement idiots, on aurait accepté cette réaffectation qui nous aurait permis d'obtenir bien plus.

Damien THIRIET : le fait est que vous n'avez pas eu cette subvention. Arrêtons cette polémique avec la Région. Ce que je dis depuis longtemps est que si vous n'aviez pas fait cette Place des Martyrs de Vingré, on n'aurait pas eu ce problème-là. On aurait eu la subvention régionale pour l'école et moins de trésorerie à avancer.

Pascal MUZART : depuis le début cette aide pour la Place des Martyrs de Vingré a été ciblée sur le plan de relance en 2020. Ensuite, il nous a été signifié qu'il n'y avait plus d'argent sur cette enveloppe et que cette subvention serait donnée autrement. J'ai dit oui mais en alertant haut et fort Madame la Vice-présidente que notre projet prioritaire était l'école. Le problème est qu'il n'y a pas eu d'échange avec la Région. Il a fallu que je sollicite le président de l'AMF 42 pour obtenir un rendez-vous avec la Vice-Présidente car elle ne répondait pas à mes courriers. Quand je la croisais dans les inaugurations, je lui demandais un rendez-vous, elle me disait oui mais rien ne suivait. Ce n'est qu'en 2023, qu'elle a répondu. Elle m'a d'abord demandé de venir à Roanne mais je lui ai dit qu'il valait mieux qu'elle vienne à Ambierle pour voir l'école et les autres projets. Elle est finalement venue, lors d'une courte visite, et a fait cette proposition que je vous ai exposée. On peut ne pas nous donner des subventions mais mentir je n'accepte pas.

Damien THIRIET : mais là tu détournes le problème avec un conflit avec Madame ROTKOPF. Ce que je dis c'est que tout simplement il y avait trop de projets pour la commune. Il fallait se concentrer sur le projet école, un projet utile avec un montant très élevé. Le projet de la Place des Martyrs des Vingré est secondaire et discutable. Le projet des vitraux est subventionné à plus de 95%...

Marie-Nicole GARRIVIER : ca dépend, la Région n'a pas encore donné.

Damien THIRIET : elle va donner ...

Pascal MUZART : le projet de la Place des Martyrs de Vingré avait déjà été commencé sous l'ancienne mandature.

Damien THIRIET : oui mais avec 300 000€ de moins.

Pascal MUZART : quand tu parles de ce projet tu oublies de dire que nous sommes accompagnés par le Département, l'Etat et la Région. Si on abandonnait on laissait partir de 170 000€. Le reste à charge de la Commune va être autour de 100 000 – 120 000€ et ce n'est pas cela qui fait qu'on a un problème pour financer l'école. Pour l'école, je tiens à préciser que dans le projet on a prévu 6 classes et à l'époque j'ai entendu qu'on faisait une école trop grande. Il se trouve qu'on a 20 enfants qui vont arriver à la prochaine rentrée scolaire et on a eu l'autorisation d'ouvrir une 6<sup>ème</sup> classe.

Damien THIRIET : ce n'est pas le sujet !

Pascal MUZART : si c'est le sujet puisqu'à l'époque tu nous avais reproché de faire une école trop grande, trop ambitieuse, trop chère....

Damien THIRIET : vu le prix au mètre carré...

Pascal MUZART : dans le prix au mètre carré tu oublies qu'il y a aussi le prix de la démolition du bâtiment existant. On va avoir une école qui correspond au futur et c'est pour cela qu'on est soutenu par l'Etat avec le fond vert et la DETR.

Damien THIRIET : Pour la surface de plancher c'est 811 ou 574 ?

Marie-Nicole GARRIVIER : j'ai déjà répondu à cette question.

Damien THIRIET : pas à moi, je n'ai pas eu de réponse. Je suis un élu, il faut me répondre.

Pascal MUZART : on te répondra par mail avec plus de précisions.

*Un échange houleux s'ensuit puis le débat est recentré sur le budget.*

Catherine GROS : je reviens sur la ligne de l'énergie, la hausse est importante.

Pascal MUZART : c'est dû à la renégociation des contrats par le SIEL.

Catherine GROS : il n'est pas possible pour les Communes de se regrouper pour des achats groupés ?

Pascal MUZART : le SIEL regroupe les communes qui font des achats groupés.

Bertrand SIETTEL : le contrat avec le SIEL n'a pas été revu depuis la crise. La renégociation se fait maintenant et la hausse avoisine 50 000€.

Pascal MUZART : on cherche des solutions pour faire des économies. On en a fait d'ailleurs.

Bertrand SIETTEL : on s'interroge aussi sur l'éclairage de nuit pour voir si on peut le diminuer un peu.

*De nouveaux échanges sur les comptes et chiffres se tiennent pour donner des explications et avoir des précisions.*

Dominique BALZANO : pour les dépenses « incendie » en 2025, il n'y a rien ?

Joël ALIER : il y aurait des travaux de mise en conformité à prévoir, mais le montant estimé il y a 4 ans déjà, était de 400 000€.

Catherine GROS : sur ce budget, il n'y a aucune ligne sur le remboursement des 2 prêts.

Bertrand SIETTEL : les remboursements ne commenceront qu'en 2026.

**Vote : Pour : 3 / Contre : 1 / Abstention : 1**

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE			X
D. THIRIET		X	
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		

## Délibération :

Considérant la présentation du budget 2025,

Le Conseil municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :  
- vote le budget primitif pour l'exercice 2025 :

### Fonctionnement :

Total Dépenses :	1 704 448.65€
Total recettes fonctionnement :	1 704 448.65€
Dont excédent de fonctionnement reporté	378 658.65€

### Investissement :

Total Dépenses :	3 566 989.86€
Dont déficit d'investissement reporté :	192 083.35€
Recettes :	3 566 989.86€

*Les élus signent la dernière page du budget.*

### **09. Retrait de la délibération n° 00122025 relative à l'assujettissement des ventes de coupe de bois à la TVA**

Par délibération en date du 10 mars 2025, le Conseil municipal a décidé d'assujettir les ventes de coupes de bois à la TVA pour l'année 2025 et ce, en prévision d'un montant global des ventes 2024-2025 à plus de 92 000€.

Contrairement à ce que nous pensions, il est nécessaire d'attendre le résultat final des ventes 2024-2025 et si elles dépassent 92 000€, d'assujettir en conséquence à la TVA les coupes de bois effectuées en 2026.

Il est donc nécessaire de retirer cette délibération et d'analyser la situation à la fin de l'année 2025.

**Commentaire :** Néant.

**Vote :** Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu l'article 298 bis, II-5° du Code général des impôts,  
Considérant la délibération n° 00122025 du 10 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a décidé à tort d'assujettir les ventes de coupes de bois à la TVA pour l'année 2025 en se fondant sur un montant prévisionnel des coupes de bois 2024-2025 à plus de 92 000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retire la délibération n° 00122025 prise par le Conseil municipal du 10 mars 2025 qui assujettit à tort les ventes de coupes de bois à la TVA en 2025.

### 10. Suspension du fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés

Par délibération en date du 07 mars 2022, le Conseil municipal a créé un fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés et a adopté un règlement intérieur. Compte tenu du faible taux de saisine de ce fonds et de la situation financière de la commune, il est proposé de suspendre ce fonds. Il est important de préciser qu'une demande ayant été reçue avant la présente séance, celle-ci sera étudiée et l'aide sera versée uniquement si les conditions sont remplies.

**Commentaire :** Néant.

**Vote :** Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON (représenté)	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (absent)			
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET (excusée)			
P-E. BEZACIER	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE (absente)			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET (représenté)	X		
C. GROS	X		

### Délibération :

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération en date du 07 mars 2022 du Conseil municipal d'Ambierle qui crée un fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés et son règlement intérieur,

Considérant le faible nombre de demande et la situation financière de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de suspendre le fonds d'aide aux ravalements de façades des bâtiments privés et son règlement intérieur,
- précise que toute demande d'aide reçue après l'entrée en vigueur de la présente délibération ne pourra être acceptée,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant légal à effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette délibération.

### **Sujets abordés en information diverse :**

- Ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe pour l'année scolaire 2025-2026.
- Chantiers de l'école : arrêt depuis le 02/04/2025 pour manquement aux règles et sécurité avec une reprise prévue le 07/04/2025.
- Feu d'artifice du 14 juillet : si maintien, le budget estimé est de 1 500€.
- Pharmacie : négociation sans grande avancée mais toujours en cours.
- Arrêté de restriction de l'utilisation de l'eau avec information à venir sur illiwap.
- Plusieurs expositions dans les galeries du Prieuré : « Plein air » de Yaël CHOJNOWSKI, « Roanne vue du ciel » de Didier SCHMITT, « De Cluny à Ambierle, la machine à remonter le temps ».
- Familles rurales : réflexion autour d'une convention triennale entre l'association, la commune et la CAF pour apporter une aide financière à l'association. Le Conseil municipal devra délibérer prochainement.

La séance est levée à : 20h50.

La vidéo de cette séance est disponible sur internet avec le lien :  
<https://www.youtube.com/watch?v=4Brfc074TqQ>

Le Maire,  
Pascal MUZART



Le secrétaire de séance  
Joël ALLIER